

FAQ Courtiers

Carte de crédit mensuelle

› Est-ce que tous mes clients peuvent payer leurs primes d'assurance par des versements mensuels par carte de crédit?

Oui, tous vos clients éligibles à des plans de paiement de financement de prime peuvent désormais payer par retrait bancaire ou par crédit carte. Cela s'applique aux polices commerciales et personnelles pour les nouvelles affaires et les renouvellements, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ canadiens ou américains.

› Y a-t-il des frais associés à l'utilisation de la carte de crédit pour le paiement?

Un frais d'accès au système de 2,97 % sera facturé à votre client pour chaque paiement. Les frais d'accès au système sont des frais de service non remboursables pour l'utilisation du logiciel et de l'infrastructure sécurisée pour faire un paiement par carte de crédit. Ces frais sont séparés et en addition au montant du paiement et des intérêts.

› Comment mon client peut-il passer du paiement par retrait bancaire ou facture au paiement mensuel par cartes de crédit?

Veillez contacter notre équipe des Services clients et indiquez l'adresse courriel de votre client. On lui enverra les instructions pour enregistrer leur carte avec nous en toute sécurité. Veuillez vous assurer que votre client comprend que ses versements futurs seront soumis à des frais d'accès au système non remboursables de 2,97 %.
Courriel : servicesauxclients@firstinsurancefunding.ca
Sans frais : 1 888 232 2238

› Mon client peut-il passer de la carte de crédit vers le retrait bancaire?

Veillez contacter notre équipe des Services clients et fournir les coordonnées bancaires de votre client avec un spécimen de chèque ou un formulaire PAC rempli.
Courriel : servicesauxclients@firstinsurancefunding.ca
Sans frais : 1 888 232 2238

› Mon client peut-il me fournir les informations de sa carte de crédit ou les fournir à FIRST Canada?

Pour protéger votre cabinet et les informations de vos clients, ceux-ci doivent enregistrer leur carte de crédit en ligne via le site de traitement des paiements sécurisé et conforme PCI.

› Allez-vous informer mon client du montant et de son calendrier de paiements?

Comme à l'habitude, vous et votre client recevrez un Avis d'acceptation (NOA) par courriel dans les 2 jours ouvrables. Le montant du paiement de votre client et la date d'échéance seront notés sur le calendrier des paiements inclus dans le NOA. Veuillez noter que chaque versement est soumis à des frais d'accès au système non remboursable additionnels de 2,97 %.

› Comment mon client met-il à jour sa carte de crédit?

Veillez contacter notre équipe des Services clients et fournir l'adresse courriel de votre client. Nous enverrons les instructions sur comment enregistrer une nouvelle carte à votre client.
Courriel : servicesauxclients@firstinsurancefunding.ca
Sans frais : 1 888 232 2238

› Comment procéder à la signature de l'Entente de financement de prime?

Les signatures des courtiers ne sont plus nécessaires car cela fait partie de l'entente d'affaires entre votre cabinet de courtage et nous.

› Quelles cartes de crédit sont acceptées par FIRST Canada?

Toutes les principales cartes de crédit sont acceptées, incluant Visa, MasterCard et American Express.

› Comment puis-je soumettre l'Entente de financement de prime?

Vous n'avez pas besoin de soumettre l'EFPP puisque le processus numérique est automatisé. Vous recevrez, vous et votre client, un Avis d'acceptation (NOA) par courriel dans les 2 jours ouvrables suivant le prêt converti.

› Mon client doit-il inscrire sa carte à nouveau lors du renouvellement?

Non, suivez simplement votre processus de renouvellement existant. Sauf sous avis contraire, nous allons continuer à débiter la carte de crédit fournie.

› Comment saurai-je si mon client a choisi de payer par carte de crédit?

Comme à l'habitude, vous et votre client recevrez un Avis d'acceptation (NOA) par courriel dans les 2 jours ouvrables. Le mode de paiement sélectionné par votre client sera annoté sur le calendrier des paiements inclus dans le NOA.

› Qui conservera le paiement initial ou les paiements supplémentaires?

Nous facturerons le paiement initial et tout fonds impayés au moment du contrat d'acceptation de la carte de crédit de votre client. Veuillez noter que chaque paiement est soumis à des frais d'accès au système non remboursables de 2,97 %, en addition au montant du paiement et des intérêts.

› Qu'advient-il du paiement mensuel par carte de crédit s'il y a un avenant pendant le terme de la police?

Il n'y a aucun changement au processus d'avenant. Soumettez simplement votre demande pour un endossement positif ou négatif conformément au processus existant. Vous et votre client recevrez un Avis d'approbation (NOE) reflétant le montant du paiement mis à jour et la date effective. Veuillez noter que chaque versement est soumis à des frais d'accès au système non remboursables de 2,97 %, en addition au montant du paiement et des intérêts.

› Mon cabinet de courtage a déjà un compte marchand avec InsurePay. Les paiements mensuels seront-ils réglés Par mon cabinet ou par FIRST Canada?

Tout comme les retraits bancaires, les paiements seront réglés avec nous. Nous continuerons à financer votre cabinet de courtage pour le montant total de la prime.

› Que se passe-t-il si la carte de crédit de mon client est refusée?

Si la carte de crédit de votre client est refusée, notre équipe de recouvrement sera en contact avec vous afin que votre client puisse prendre des dispositions pour remplacer le paiement.